



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – ANNEE 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux

La Commission de Gestion, composée de MM. Blaise Jaunin, Jean-Luc Mathys, Olivier Pache, Jean-Claude Pisani et Aldo Wittmer, Président, s'est réunie à vingt reprises. Plusieurs séances ont eu lieu en présence de la Municipalité, dont une, particulière, consacrée aux traditionnelles questions sur le rapport de gestion 2011 de notre pouvoir exécutif.

Les premières séances, fin 2011, ont été consacrées essentiellement à la planification des points spécifiques que nous voulions étudier pour l'année de gestion 2011. Au terme de ces séances, nous avons retenu les points suivants :

1. **Étude, organisation et gestion de la bourse communale**
2. **Gestion des Ressources Humaines du personnel communal**
3. **Mise en œuvre de mesures pour la promotion économique et la valorisation du patrimoine communal, vision à long terme du développement de Romanel**
4. **Synthèse des recommandations faites à la Municipalité de la part des Commissions de gestion des dernières années**

Ces séances ont eu lieu avant la réception du rapport de gestion de la Municipalité.

Notre rapport est divisé en deux parties :

La première partie décrit nos constatations et réflexions concernant les sujets mentionnés ci-dessus.

La deuxième partie traite du rapport de gestion de La Municipalité relatif à l'exercice 2011.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### 1<sup>ère</sup> partie Étude des différents dossiers

#### Étude, organisation et gestion de la bourse communale

La Commission de Gestion, in corpore, a reçu M. le Municipal des finances Denis Favre accompagné de M. le syndic Edgar Schiesser et de la Boursière Communale, Mme Caccia, le 9 janvier 2012 à la maison de commune. Il est précisé que Monsieur le syndic était présent également comme municipal des finances jusqu'à fin juin 2011.

La Commission de gestion, dans le cadre de sa préparation, a dressé une liste de questions. Pour ce faire, elle a reçu un document détaillé et actualisé mentionnant la nature des tâches, les bases légales, les directives, les services source d'informations, les échéances, les responsabilités et les objectifs de la bourse communale.

Il est à noter que les ETP (équivalents temps plein) de la bourse communale représentent 1,8 poste de travail suite au transfert des S.I. à la Romande Energie. Cela représente le poste de la boursière à 100% et celui de l'aide-comptable à 80%.

En plus de la gestion de la bourse communale, la boursière s'est occupée de la mise en place, en 2011, du système informatique de l'AJENOL. Ceci lui a créé une surcharge de travail considérable, en particulier lors d'une absence de longue durée de l'aide comptable.

Ce 1.8 ETP correspond aux nécessités du service mais ne permet pas de pallier à d'éventuelles carences à moyen terme.

Il est enfin à noter qu'un appui ponctuel de 7%, représentant quelque 150 heures annuelles, est à disposition selon budget (pages jaunes).

La Commission de gestion a décidé de se baser sur le document remis et de comparer les réponses avec nos questions.

Quatre grands thèmes en sont ressortis :

- l'organisation et la planification des tâches et activités (budget, comptabilité, planning),
- les recettes fiscales,
- le paiement des factures,
- la gestion de la caisse et de la trésorerie.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

L'élaboration d'un projet de base du budget est effectué par la boursière qui le remet à chaque municipal afin qu'il le retourne en octobre à la boursière pour consolidation. Ensuite les cinq municipaux affinent ensemble la version finale du budget pour qu'il soit prêt à la mi-novembre. Il est à noter que la version du budget, soumise aux municipaux, est plus détaillée que celle à disposition du Conseil communal.

La Commission de Gestion s'étonne du fait que la première version du budget ne soit préparée qu'en septembre. Il ne reste plus qu'un mois et demi pour verrouiller le budget final.

A cela, deux explications nous ont été données :

- d'une part, la Municipalité attend le bouclement des comptes communaux
- d'autre part, le décompte final de la péréquation cantonale n'arrive qu'en septembre.

Malgré ces explications la Commission de Gestion ne comprend pas pourquoi le chantier du budget n'est pas mis en route plus rapidement.

Outre l'objectif «petit équilibre» (marge d'autofinancement à CHF 0.-) la Municipalité ne fixe pas d'objectif budgétaire. La Commission de Gestion s'interroge également sur cette manière de faire.

Il nous est signalé que la Municipalité n'a une emprise réelle que sur 15 à 20% du budget.

L'établissement des comptes fait l'objet d'un échéancier prévoyant sa présentation au plus tard six mois après la clôture de l'exercice. La mise à jour régulière des comptes, par la boursière communale, permet à chaque municipal d'avoir des situations comptables périodiques (trimestrielle, semestrielle, ...) de son dicastère à tout moment. La Commission de Gestion relève que les situations périodiques des comptes ne sont jamais discutées simultanément par l'ensemble de la Municipalité. La Commission de Gestion préconise, qu'au minimum trimestriellement, la Municipalité in corpore devrait débattre des comptes de la commune.

Il nous a été indiqué que des plans d'entretien pour la législature actuelle et sur les 25 prochaines années allaient être mis en place. Il s'agit en particulier :

- des bâtiments communaux
- du réseau électrique
- des eaux de boisson – eaux usées
- des routes

De plus, il nous a été mentionné que le réseau d'eau, outre sa vétusté, est déjà sous-dimensionné

En ce qui concerne la question récurrente de savoir : « Serait-il plus efficace d'encaisser directement les impôts communaux en bénéficiant d'un escompte ? ». La boursière nous a expliqué, qu'outre les CHF 40'000.- à la charge de la commune, le système mis en place par le canton de Vaud permet à la commune d'encaisser régulièrement, deux à trois fois par mois, sa part sur les acomptes versés par les contribuables.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

Si ce système permet des encaissements réguliers, la nature de ces derniers n'est pas identifiable. En effet, s'agit-il d'acomptes actuels ou en retard ? Le contentieux n'est également pas géré par la bourse communale qui n'a pas la possibilité de connaître la nature, le nombre et la période qui concernent les acomptes.

#### **Recommandation :**

La Commission de Gestion suggère à la boursière communale de se renseigner auprès de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) s'il y a la possibilité d'obtenir ces informations auprès du canton via le programme informatique.

Afin d'anticiper rapidement les rentrées fiscales, un contrôle des arrivées et départs des habitants de la commune est réalisé.

Toutes les pièces comptables sont signées par le municipal responsable des finances ainsi que le municipal responsable du dicastère concerné (double contrôle). Les montants sont imputés dans les comptes selon le plan comptable. Des directives internes existent pour engager les dépenses selon les besoins et les compétences.

Il existe deux caisses principales à savoir : celle du contrôle des habitants et celle de la bourse communale. Les mouvements annuels totaux s'élèvent à CHF 50'000.-. Des contrôles inopinés et réguliers sont effectués par le fiduciaire agréé de la commune.

La gestion de la trésorerie est assurée par la boursière communale. Cette dernière met tout en œuvre afin d'éviter le recours à l'emprunt. La limite de crédit disponible est fixée à CHF 1'000'000.-.

La trésorerie est utilisée tant pour les dépenses courantes que pour les investissements. Les mouvements de trésorerie sont signés par la boursière et le syndic ou le municipal des finances.

Les factures établies par la commune qui doivent être envoyées aux habitants sont celles relatives aux amendes, aux taxes communales, et celles relatives au bureau technique. D'après la boursière communale, les informations du bureau technique ne sont pas transmises dans des délais acceptables ; ce qui retarde l'envoi de la facture (permis d'habiter). Cela ne nuit pas seulement à la trésorerie de la commune mais aussi à son image.

La commune s'occupe elle-même de la gestion du contentieux de ses factures. La procédure est la suivante : envoi du premier rappel, deuxième rappel, demandes de renseignements auprès du service concerné et, ensuite, procédures de poursuites.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### Conclusion :

Par la qualité des réponses qui nous ont été données, la boursière nous a démontré sa maîtrise de la bourse communale. Nous relevons que la Municipalité n'hésite pas à s'appuyer sur ses compétences techniques.

#### Gestion des Ressources Humaines du personnel communal

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Aldo Wittmer Président, Jean-Claude Pisani, Olivier Pache et Jean-Luc Mathys, s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2012 pour poursuivre les travaux du rapport de gestion sur l'exercice 2011. Monsieur Blaise Jaunin était excusé pour des raisons professionnelles.

La Municipalité, représentée par Monsieur le Syndic Edgard Schiesser, Messieurs les Conseillers municipaux Luigi Mancini, Denis Favre et Daniel Crot, accompagnée de Mme Caccia, ont répondu aux différentes questions posées. Nous les remercions vivement pour leur participation.

#### Préambule

Il intéressait votre Commission de gestion de connaître, de manière globale, quel était le mode de « management » du personnel communal tant dans sa méthode que dans l'esprit dans lequel travaille les employé(e)s de la commune.

Les détails précis relatifs aux conditions et mode d'application de l'administration du personnel figurent dans le « Règlement du personnel communal de Romanel-sur-Lausanne » et les « Directives municipales sur l'horaire de travail variable du personnel administratif et sur l'horaire fixe du personnel d'exploitation ». Ces deux derniers documents nous ont été remis.

Monsieur le Syndic a fait part, à la Commission de gestion, d'un certain étonnement de la Municipalité quant à certaines questions qui touchent aux Ressources Humaines, la commune n'étant pas d'une taille aussi grande que celle du canton, par exemple, ou d'autres grandes entreprises.

Différentes questions, préalablement écrites et transmises à la Municipalité, ont été posées. Nous en retranscrivons ici le contenu et les réponses qui en découlent.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### 1. Selon le budget 2011, il y a 19.40 ETP. À combien de personnes cela correspond-il ?

Mme Caccia signale que l'effectif 2011 représente l'emploi de 22 personnes y compris deux apprentis et un stagiaire. Il est à relever que cela ne comprend pas les personnes mandataires œuvrant dans le cadre de la protection civile, les pompiers, ASIGOS, etc.

#### 2. Existe-t-il un organigramme ?

Ce document nous a été remis, et fera d'ailleurs partie du rapport de gestion 2011. Il est, lors de notre séance, encore dans un état provisoire vu les changements de dicastères opérés par la Municipalité suite aux élections communales 2011.

On observe que sur l'organigramme figure l'essentiel des informations qui donne une vision claire de l'organisation, soit, les différents dicastères et leur Municipal(e) responsable, les services rattachés et la dénomination des employés à l'exception des taux d'activités de chaque personne.

#### 3. Y a-t-il des personnes hors dicastères qui sont rémunérées par la commune ?

L'ensemble des personnes rémunérées par la commune figure dans les dicastères. Les autres intervenants figurent via les budgets de fonctionnement intercommunaux tels que la Protection civile, les pompiers, ASIGOS, etc.

#### 4. Les cahiers des charges sont-ils existants pour chaque poste ?

Monsieur le Syndic signale qu'il n'y a pas de cahiers des charges en ce moment. Pour les quelques existants, hormis celui de l'assistant de police et quelques exceptions liées aux circonstances, toute la question des cahiers des charges est en chantier. Cela est lié au fait des nombreux changements qui ont eu lieu ces derniers temps, ceci au niveau du personnel et de la nouvelle répartition des dicastères. Il faut relever que, pour certaines fonctions, notamment celle de greffier municipal, la loi sur les communes définit les tâches qui font office de cahiers des charges.

Dès 2012, deux gros chantiers seront entrepris, à savoir la poursuite de l'organisation des dicastères et l'exécution de documents plus élaborés en matière de cahiers des charges.

Deux documents de tâches nous ont été remis, à savoir la « liste de la plus grande partie des tâches dévolues au greffe municipal » et la « planification des tâches relatives au dicastère de Mme la Municipale Christine Canu », plus spécifiquement celui du bureau technique. Lors de notre première séance du 9 janvier 2012, « l'inventaire des tâches de la bourse communale » nous a également été transmis.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

La Commission de gestion remarque, qu'à sa perception, ces documents ne constituent pas être des cahiers des charges proprement dits mais, comme mentionné plus haut, des listes de tâches. Sur les documents à venir, la Commission de gestion recommande d'y faire mention des grands axes d'activités avec leur taux, de la hiérarchie, des responsabilités individuelles des collaborateurs des tâches particulières, du profil nécessaire de l'employé, etc. La commission recommande aussi que les tâches accomplies soient indiquées en pourcentage.

De nombreux modèles de cahiers des charges, descriptions de fonctions, etc. existent pour inspirer la nouvelle rédaction.

D'autre part, nous pensons que, s'il est effectivement intéressant de disposer des listes de tâches afin de valoriser les postes de travail tant au niveau qualitatif que quantitatif, le cahier des charges situe la fonction sous tous ses aspects et est moins contraignant à la gestion du personnel.

#### **5. Qui fixe les horaires de travail ?**

Comme relaté plus haut, les horaires sont établis sur la base des « Directives municipales sur l'horaire de travail variable du personnel administratif et sur l'horaire fixe du personnel d'exploitation ». Pour l'exercice 2012, la Municipalité a mis en place un nouveau système de timbrage pour l'ensemble du personnel, qui permet une meilleure gestion du temps de présence du personnel. Ce nouveau système nécessitera encore une période d'adaptation.

#### **6. Quelle est la politique salariale ?**

La politique salariale s'inscrit dans les limites et selon les articles du « Règlement du personnel communal de Romanel-sur-Lausanne ». La gestion des salaires est définie par les art. 32 à 39 dudit règlement dont le barème a été adopté par le Conseil communal le 14 décembre 2006 et le Chef du département de l'intérieur du 22 janvier 2007.

La Municipalité nous a signalé que le système actuel permet, avec certes une petite marge de manœuvre existante, l'octroi de primes pour travail spécial dans des cas particuliers par exemple. Le règlement en place relève davantage du droit privé et est plus évolutif que celui de l'Etat. Toutefois, il est à noter que ce dernier présente aussi quelques inconvénients tels que, par exemple, la progression relativement rapide des salaires sur seize ans, qui conduisent à l'atteinte rapide du plafonnement de classes. Il est rappelé que le Conseil communal vote l'enveloppe salariale budgétaire et que son utilisation relève des compétences de la Municipalité.

Le projet de la Municipalité est de revoir toute la question du barème des salaires et de la répartition des cotisations à la caisse de pension en s'inspirant de ce qui se fait à l'Etat. Toutefois, la Commission de gestion a été informée que cela ne se fera pas avant 2013.

#### **7. Qui est le responsable Ressources Humaines du personnel communal ? Quelle est la formation suivie par cette personne pour assumer cette responsabilité ?**



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

Par cette question de la Commission de Gestion, il y a lieu de comprendre l'aspect de la gestion globale du personnel et non pas par dicastère ou par service.

La gestion des Ressources Humaines des employés de la commune est assumée par Monsieur le Syndic Edgar Schiesser. Ce dernier, outre sa formation, bénéficie de l'expérience professionnelle requise pour assumer la responsabilité de cette fonction. D'une part, c'est lui qui détient les options « stratégiques » des décisions relatives au personnel. La résolution des problèmes rencontrés au sein des dicastères ou services lui incombent dans les cas où elle n'a pas pu être trouvée par la hiérarchie directe. D'autre part, conformément aux dispositions légales, le syndic est en charge de l'administration générale. Il est, dès lors, responsable des Ressources Humaines du personnel communal.

Par ailleurs, la Secrétaire municipale tient à jour le dossier de chaque personne engagée (contrats de travail, correspondance, etc.) et la Boursière communale est responsable des Ressources Humaines administratives de toute la partie salariale, des relations avec les assurances sociales et du contrôle du temps de travail.

- 8. Quels sont les critères et la procédure d'embauche/ licenciement ?**
- 9. Existe-t-il des mises au concours internes pour les places laissées vacantes ?**
- 10. Existe-t-il un plan de carrière pour les divers postes au sein de la commune ?**
- 11. Quelles sont les possibilités d'avancement ?**

En tant qu'autorité publique, une mise au concours ouverte et publique, est obligatoire. Par conséquent une mise au concours exclusivement interne n'est pas possible, bien qu'elle soit encouragée par la Municipalité. Cette dernière disposition est unique au niveau du plan de carrière étant donné le nombre de personnes employées et la diversité des domaines d'activités au sein de la commune.

Pour l'engagement, il est tenu compte avant tout des particularités liées au poste. Il n'existe pas de procédure interne contraignante établie. Les dossiers sont réceptionnés par le (la) Municipal(e) responsable du dicastère concerné. Ce(tte) dernier(ère) donne son préavis à la Municipalité. Le choix est donc collégial. Les autres dossiers non retenus peuvent toujours être consultés par tous les Conseillers(ère) municipaux.

Il y a lieu de noter, qu'en matière de possibilité d'avancement, vu le nombre de personnes employées, il n'y a que la possibilité pour une personne de remplacer le départ de son chef. Pour les licenciements, voir le point ci-après.

- 12. A-t-on licencié du personnel ?**
- 13. Existe-t-il des procédures en cours au tribunal des Prud'hommes ?**



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

Il n'y a eu aucun licenciement depuis l'année 2002 mais deux suppressions de postes (bourse communale et police communale) avec un suivi post-licenciement de six mois dans un des deux cas et trois cas de départs qui ont été réglés « d'un commun accord ».

En 2011, pas de procédure en cours aux Prud'hommes.

**14. Quel est le taux de rotation du personnel ?**

**15. Quel est le taux d'absentéisme ?**

La Municipalité, de concert avec douze communes, travaille à la mise en place de « Benchmark » (analyses comparatives). Cela permettra d'obtenir des informations par rapport aux autres communes participantes.

La Commission de Gestion, conjointement à la Commission des Finances, a été conviée par notre municipalité à une présentation des résultats de ces analyses.

La Commission de gestion se permet de recommander à la Municipalité, que ces Benchmark soient rendus dynamiques par la mise en place d'indicateurs et de mesures correctives, par exemple en ce qui concerne les causes de l'absentéisme (maladie, démotivation, burnout, conditions sociales, etc.). A titre d'information, pour notre commune ce sont 297 jours d'absences qu'elle a enregistrés, occasionnés essentiellement par 4 cas de longues durées.

**16. Y a-t-il des formations internes ?**

**17. Y a-t-il des formations continues ?**

A l'occasion de changements importants, par exemple de l'informatique, des formations internes sont organisées. Le personnel est encouragé à suivre des formations continues. A cet effet, un montant est prévu au budget de fonctionnement.

Les cadres (secrétaire communale, boursière, ingénieurs communaux) suivent des formations organisées par leur association faîtière (CEP,UCV, etc.). Dans le cadre de la formation continue payée par la commune, un employé a obtenu un brevet fédéral.

La Municipalité a fait part de sa déception, malgré les encouragements qu'elle prodigue, du peu d'intérêt à la formation de la part des employés communaux. Toutefois, il est à noter que les « cours métiers » rencontrent plus de succès.

Bien que le budget ne soit pas toujours entièrement utilisé, la Municipalité ne diminue pas le montant affecté à la formation lors de l'élaboration des budgets de fonctionnement. La Commission de gestion approuve entièrement cette option. Le Conseil communal y adhère également via la votation des budgets de fonctionnement.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

La Commission de gestion recommande et propose à la Municipalité d'inverser le processus afin que les possibilités de formation soient plus utilisées. A savoir que chaque employé soit informé du montant qui est à sa disposition afin qu'il puisse faire des propositions à la Municipalité.

#### **18. Comment sont gérés les conflits ?**

#### **19. Existent-ils une cellule de résolution ?**

Les conflits sont gérés par le Conseiller municipal concerné, appuyé par le syndic. La Municipalité considère que pour le nombre limité d'employés communaux, une cellule de résolution des problèmes ne s'avère pas nécessaire. Toutefois, le recours à un intervenant externe peut être envisagé selon les cas.

#### **20. Y-a-t-il des évaluations et des entretiens de collaboration ?**

Conformément à l'art. 24 du règlement du personnel, il est effectué annuellement des entretiens d'appréciation de chaque employé(e), par les municipaux responsables et le syndic pour un entretien d'évaluation. Ces entretiens font l'objet d'un remplissage de formulaires signés par les deux parties.

La Municipalité nous ayant remis le formulaire en vigueur « fiche de qualification », la Commission de gestion remarque qu'en fait, il ne s'agit pas, comme il est mentionné dans le règlement à l'art 24, d'un entretien d'évaluation, voire d'appréciation, mais d'un entretien de qualification. Ce qui est différent et n'a pas le même but. En effet, pour qu'il y ait entretien d'évaluation, il faudrait :

- qu'un cahier des charges existe
- qu'auparavant l'employé(e) reçoive une feuille d'évaluation bilatérale avec un délai de quelques jours pour la remplir
- que les objectifs soient clairement définis.

C'est avec satisfaction que la Commission de gestion prend note que la Municipalité va mettre en œuvre un tel système simultanément à l'élaboration des nouveaux cahiers des charges dont il a été fait mention plus haut.

#### **21. Y-a-t-il des enquêtes de satisfaction du personnel ?**

Il n'y a pas de questionnaire relatif à la satisfaction du personnel. Cette dernière transparaît partiellement dans la « fiche de qualification » dont il a été fait mention ci-dessus.

Etant donné la mise en place d'une évaluation bilatérale, recommandée ci-dessus, cette question sera abordée par ce biais.



## **Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne**

### **Commission de Gestion 2011**

#### **22. Quel est le mode de communication des informations ?**

L'information en place se fait essentiellement par des circulaires, des notes de services et des séances pour les informations générales avec deux représentants de la commission du personnel existant.

En raison du nombre restreint d'employés de la commune, la Commission de gestion constate donc qu'il n'existe ni de « carrefours » d'informations ni de séances communes entre la Municipalité et tout le personnel. Elle recommande à la Municipalité l'organisation d'une assemblée annuelle pour l'ensemble du personnel afin de lui fournir des informations générales quant à la marche de la commune. Les informations pourraient porter, par exemple sur les projets urbanistiques, les projets d'acquisitions d'équipements et immobiliers, les comptes communaux, le retour des enquêtes de satisfactions, l'annonce d'anciennetés, les promotions, les remerciements, les vœux, les événements familiaux, etc. durant l'année écoulée. La finalité d'une telle démarche est de créer de la motivation et de l'intérêt pour la marche de la commune.

#### **23. Quelles sont les délégations de compétences de chaque collaborateur ?**

Les décisions dans le concret des activités journalières se prennent par les responsables hiérarchiques respectifs (chefs de services) et dans le cadre des compétences financières accordées. Néanmoins, les décisions importantes sont de la compétence de chaque Conseiller municipal responsable (exemple : la création d'un massif floral).

#### **24. Quelle est la politique en matière d'alcool et de stupéfiant (addictions) ?**

La Municipalité est très attentive à la problématique des addictions et veille à créer les conditions de travail en adéquation avec cette problématique. Par le passé, la Municipalité a eu à traiter diverses situations délicates.

En ce qui concerne les médias informatiques (internet), une charte a été mise en place et est signée par chaque collaborateur(trice).

#### **25. Y-a-t-il un repas annuel du personnel ?**

La Municipalité organise annuellement un repas avec le personnel et, une fois par législature, avec le personnel auxiliaire



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### Mise en œuvre de mesures pour la promotion économique et la valorisation du patrimoine communal et vision à long terme du développement de Romanel

##### Préambule

La Commission de gestion pensait que la Municipalité avait eu, dans son rôle d'exécutif, à réfléchir, non pas seulement à l'administration et la gestion, mais aussi à la stratégie et au développement de la commune. Elle pensait également que les Municipalités précédentes avaient probablement laissé des documents relatifs à leurs démarches, documents que nous pensions intégrés par la Municipalité actuelle, notamment les plans directeurs PALM, SDNL, etc. La Municipalité nous a répondu qu'aucun document n'a été laissé, hormis le Plan directeur de l'époque de Mme la Syndique B. Giriens.

Vu ce qui précède la Commission de Gestion a posé les questions suivantes :

#### **1. Mesures prospectives prévues pour promouvoir l'implantation d'entreprises sur la commune ?**

La vision stratégique date de la fin des années 80 par l'achat de terrains au Marrais en vue de créer un Pôle économique. Cette stratégie a été bloquée par le Canton suite au SDNL, la remise à jour de notre plan directeur Communal et la création d'un plan localisé intercommunal (PDLI). Si le Pôle Economique n'est pas remis en cause, son emplacement l'est. Le but visé de ce dernier est la création de 3'000 emplois à forte valeur ajoutée.

La Commune ne dispose plus de terrains constructibles. Et, en ce qui concerne les privés, il en est de même. Le nouveau plan directeur permettra la légalisation de nouveaux terrains.

Toutes les entreprises qui font une demande administrative sont soutenues et appuyées fortement par la Municipalité, concernant les maisons d'habitation il est remarqué que, au niveau fiscal, les PPE ne sont pas d'un grand apport. La vision de la Municipalité est d'avoir une mixité de logements en PPE et de locations qui assurent un meilleur revenu.

#### **2. Comment la Commission d'urbanisme a-t-elle été intégrée dans les réflexions**

La Municipalité nous informe que la Commission d'urbanisme est intégrée et qu'elle donne son opinion à titre consultatif.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### 3. Quel est l'état d'avancement et le planning des différents PPA Pré-Jaquet, Fontany, Le Brit et autres ?

Il nous a été remis une planification prévisionnelle qui va jusqu'en 2026, concernant les périmètres et divers quartiers de notre commune.

Celle-ci prévoit les études, les adoptions par la Municipalité et le Conseil Communal, la mise aux enquêtes et les débuts des travaux, notamment :

PPA Village 2010 -2012

PQ Pré-Jacquet 2010 – 2016

Le Brit 2011 – 2018

En ce qui concerne le PDLI ci-dessus il est prévu de le faire en parallèle du plan directeur Communal et du Plan Général d'affectation 2012 – 2014.

La Municipalité nous confirme que le projet le plus avancé est celui du Pré-Jaquet dont le *plan de quartier est déjà intégré au PPA Village.*

#### 4. Quelle stratégie de valorisation et affectation du patrimoine immobilier (terrains, immeubles) ?

Le patrimoine immobilier communal ne peut pas être valorisé. En effet, il est en très grande majorité, composé de bâtiments affectés aux prestations communales. Seuls deux bâtiments sont susceptibles de valorisations à savoir la laiterie, dont une étude est prévue entre 2012 – 2013 et la villa « Fleury » acquise l'année passée et dont la démolition est pressentie.

**Synthèse des recommandations faites à la Municipalité de la part la Commission de gestion des dernières années**

**Rapport 2005 :**

**Page 2 : Courrier (Suite au problème déclaration TVA de la commune)**

La procédure de réception garantissant la lecture du courrier par des personnes compétentes a-t-elle été mise en place et est-elle toujours actuelle ?

Oui, le courrier arrive au contrôle des habitants, réceptionné par une personne assermentée. Il est ensuite trié par la secrétaire municipale.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### **Page 5 : Système solaire autour du petit lac**

Il avait été demandé que le système solaire soit remis en état en même temps que la réfection du sentier. Qu'en est-il ?

Cette demande n'est pas abandonnée mais mise en « stand-by » car trop chère (en 2007). Coût estimé, CHF 15'000.- à 20'000.-. Les pièces restantes sont stockées en attendant une meilleure situation financière de la commune.

#### **Page 6 : Police du feu**

Qui est en charge de cette tâche et quelle formation requiert cette dernière ?

La commission technique de salubrité, composée d'un municipal, d'un membre du bureau technique communal, d'un architecte-conseil, d'un ingénieur, d'un ramoneur et d'un médecin. C'est elle qui délivre les permis d'habiter.

Le commandant du SDIS donne son avis lors des mises à l'enquête

La personne doit être agréée par l'ECA.

#### **Page 7 : Molok « En Rebatterel »**

Suite aux différents recours, qu'en est-il de l'avance de ce dossier ?

Ils ne sont pas en activité à ce jour. Le plan de quartier, le plan de gestion et le règlement des déchets seront élaborés en 2013.

#### **Rapport 2006 :**

#### **Page 4 : Cimetière**

Le renouvellement des arbres anciens a-t-il été réalisé ?

Il le sera en 2012 suite à la désaffectation de la partie ancienne avec abattage et replantation de nouvelles essences, y compris le réaménagement de la haie.

#### **Page 6 : Informatique**

L'étude d'une collaboration intercommunale a-t-elle été menée ?

Oui avec Prilly et Cheseaux

#### **Page 9 : Sources**

Le projet de recherche de nouvelles sources dans les bois de la Judée a-t-il été mené à terme ?

Non, les PGEE et PDDE n'ont pas encore été agréés par le canton.

#### **Page 9 : Cadastre souterrain**

A-t-il été mis à jour ?

Oui, partiellement. Ribbi SA se charge de la partie hydraulique, en revanche, rien n'est fait pour la partie électrique.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### **Page 10 : Parcage de véhicules non immatriculés derrière l'ancienne usine Cilo** Qu'en est-il ?

Il ne devrait plus y en avoir. Un projet est en cours, mais l'affectation n'en est pas connue. Un passage régulier est effectué par la gendarmerie ainsi que notre assistant de sécurité publique.

#### **Rapport 2007 :**

##### **Page 8 : Sentiers communaux**

Pour les sentiers Communaux, sur les trois répertoriés, un seul est entièrement privé ! Y a-t-il eu rencontre / actualisation entre les propriétaires pour réactualisation ?

Action pas nécessaire car la commune possède les servitudes nécessaires.

En relisant le rapport 2007 qui concerne les tâches accomplies par le bureau technique, la Commission de gestion s'interroge quant au rôle exact -technique, politique et stratégique- qu'exerce le responsable du bureau technique. Cette question est à mettre en regard avec la demande permanente de complément de postes pour le service technique.

Nous constatons que certaines tâches sont en amont des décisions politiques et ne sont pas un appui technique pour la Municipalité. En effet, ce qui touche essentiellement les biens communaux, ils ne peuvent pas être pris en charge car, à contrario, le temps est consacré en grande partie à donner des réponses aux architectes, propriétaires, promoteurs, au lieu d'établir les réponses techniques sur des demandes de la Municipalité ayant pris connaissance des avant-projets.

La Commission de gestion recommande à la Municipalité de revoir les fonctions précises à attribuer entre la Municipalité et le bureau technique.

Une redistribution des tâches et des compétences est en cours afin d'améliorer l'efficacité et d'éviter des dispersions. En outre, la Municipalité a fait appel à un mandataire externe pour le suivi des chantiers.

#### **Rapport 2008 :**

##### **Page 3 : Déchetterie**

Un nouveau concept de gestion a-t-il été étudié ? Mis en place ?

Il est en gestation, freiné par le futur règlement sur la gestion des déchets.

##### **Page 7 : Stationnement des véhicules d'entreprises**

Quelles solutions ont été apportées pour le stationnement des véhicules d'entreprises ?

La mise en place des macarons sera effective dès 2012.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### **Rapport 2009 :**

##### **Page 4 : Contrôle des habitants**

Qui assure les remplacements au contrôle des habitants ?

Il s'agit de Mme Pittet qui y consacre environ 10% EPT.

##### **Page 13 : Construction sur des terrains d'autres communes ?**

Le moyen de freiner les constructions sur les terrains d'autres communes, voisines de la nôtre, a-t-il été trouvé ?

Il est difficile de s'opposer autrement que par des discussions. La Municipalité s'est donné les moyens d'être informée. Le cas échéant, les mises à l'enquête seront freinées.

##### **Page 14 : Services industriels, bureau mandataire**

Suite à la cessation de collaboration, les données en possession du bureau Perrottet ont-elles été récupérées ?

Oui, la Municipalité ne peut pas attester que tout a été restitué, la restitution était mentionnée et demandée dans le courrier de résiliation. Néanmoins, le nouveau mandataire a les moyens nécessaires pour continuer la tâche.

#### **Rapport 2010 :**

##### **Page 2 : Organisation SDIS la Mère**

Le cahier des charges qui devait être établi en 2011 a-t-il été fait, si oui ! Pouvez-vous le présenter ?

Ce document a été remis à la Commission de gestion.

##### **Page 3 : Règlement d'utilisation de la salle Polyvalente :**

En 2002, 2008 et 2010 les commissions successives le demandaient. Il est constaté, qu'à chaque fois, le règlement d'utilisation n'était pas réalisé.

Qu'en est-il en 2011 ?

Le règlement sera établi et entrera en vigueur lors de la réouverture de la salle après les travaux de 2012.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### 2<sup>ème</sup> partie rapport de gestion de La Municipalité 2011

Dans un deuxième temps, la Commission de Gestion a étudié le rapport de gestion de l'exercice 2011 réalisé par notre exécutif. Elle a ensuite posé ses questions lors d'une séance le 23 mai 2012. Étaient présents quatre municipaux sur cinq, M. le Conseiller municipal Daniel Crot étant excusé. Aux questions posées, il en résulte les observations suivantes :

La Commission de Gestion s'interroge quant à la possibilité de disposer du rapport de gestion au 1<sup>er</sup> trimestre suivant l'exercice concerné pour mieux orienter son travail et éviter des questions redondantes.

Il lui a été répondu que cela n'est pas possible car divers rapports, nécessaires pour l'établissement du rapport de gestion de la commune, arrivent trop tard. Il est à noter que pour notre commune ces éléments pourraient être disponibles rapidement. En revanche, en ce qui concerne les instances externes à la commune, il n'est pas possible d'obtenir les informations plus rapidement.

#### **Organigramme général**

Tous les noms inscrits en gras sont des personnes employées à un taux d'activité de cent pour cent. Une nouvelle forme d'organigramme verra vraisemblablement le jour en 2012 sur lequel sera indiqué le taux d'activité de chaque employé.

#### **Page 1 : Déchets**

Ce point sera traité dans l'exercice 2012. Néanmoins, la Municipalité nous a informés qu'un préavis est en cours de préparation et devrait être présenté au Conseil communal en septembre 2012.

#### **Dicastère de Monsieur Edgar Schiesser**

- 1.1 Page 1 : 1162 Points Par « point » il faut comprendre que cela est un sujet discuté et traité en séance de Municipalité. Les procès-verbaux des séances de la Municipalité sont validés par le préfet.
- 2.1 Page 5 : SDNL La Commission de Gestion observe que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011 le président et les deux vice-présidents du bureau exécutif sont des syndics de communes proches de la nôtre. Le syndic de Romanel, M. Edgar Schiesser n'en fait pas



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

partie vu la participation de M. Jacques Baudet, ancien municipal de notre commune et actuel chef de projet.

- 2.2 Page 10 : PPA Village                      Le PPA Village sera voté en 2013 et non en 2012 comme indiqué par erreur de transcription.

#### Dicastère de Monsieur Denis Favre

- 1.2 Page 15 : Impôts                      Un tableau des arriérés d'impôts a été remis à la Commission de Gestion. Ce dernier indique que les arriérés d'impôts se montent à environ CHF 1.5 million pour les personnes physiques et CHF 192'000.- pour les personnes morales. Pour plus de 90%, ils concernent les années 2008 à 2011.
- 1.7 Page 16 : Cartes CFF                      Les cartes journalières achetées par la commune et non vendues sont à la charge de cette dernière. Si toutes les cartes n'ont pas été vendues en 2011, le résultat de cette opération présente toutefois un léger bénéfice pour la commune.
- 2 Page 17 : Salage                      Les 19 tonnes (respectivement 70 tonnes en 2010) sont toujours chargées manuellement dans les véhicules avant d'être épandues sur la chaussée. Une étude visant à l'achat d'un silo de remplissage a été menée il y a quelques années mais n'a pas été jugée satisfaisante.

Le prix du sel ne varie pas selon le système de l'offre et de la demande mais est fixé à l'avance.

Page 17 : recyclages des déchets                      Le taux de recyclage de notre commune se monte à 47 % en 2011 (49.3% en 2010). Il se situe dans la moyenne cantonale.

Page 17 : collecte des déchets                      Des entreprises privées collectent les containers dans notre commune. Ensuite, le tri et la revalorisation de chaque matière a sa filière.

- 2.1 Page 17 : Valorsa                      Si 101 communes, dont la nôtre, sont, via Valorsa, actionnaires de 44,13 % de l'usine Tridel, les 55,87% restant sont en mains d'autres collectivités publiques via l'entreprise Gedrel dont le principal actionnaire est la ville de Lausanne.
- 3.2 Page 20 : Renaturation                      Le but de la remise à ciel ouvert des cours d'eau est, notamment, de répondre aux exigences du canton et de la confédération. Les coûts sont financés à hauteur de 95 % environ par la Confédération.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### Dicastère de Messieurs Luigi Mancini et Daniel Chapuis

1.1.2 Page 23 : Éclairage public Il est prévu des mesures d'économies de l'éclairage public. Remplacement des sources, installation de LED ou achats en commun, sont des éléments qui seront pris en compte dans le préavis inhérent à ce domaine.

1.3.3 Page 29 : Eaux de boissons Selon les déclarations de notre Municipalité, les conduites en Eternit ne représentent aucun danger pour les personnes (amiante). Toutefois, leur remplacement est prévu dans le cadre du PDDE.

Suite aux travaux d'entretien réalisés à la Migros, l'eau de boisson consommée par elle sera dorénavant vendue par la commune de Romanel. Cette eau était, auparavant, vendue par la commune de Lausanne.

1.3.12 Page 32 : Contrat d'achat d'eau La commune de Romanel n'a pas d'autres sources d'approvisionnement que celle de la commune de Lausanne avec laquelle nous sommes liés par contrat jusqu'en 2017.

2. Page 35 : Maison « Fleury » Dans la liste de bâtiments communaux manque, sous lettre j, la maison « Fleury ». Les coûts d'entretien figurant dans les comptes 2011 se montent à CHF 4'474.15.

#### Dicastère de Madame Christine Canu

1.2.1 Page 37 : Garderie La Commission de gestion s'étonne du taux de travail administratif du directeur qui est passé de 30 à 50%. Il nous est répondu que l'augmentation se justifie par la complexité croissante des tâches administratives. La description de poste du directeur nous a été remise.

Lorsque les demandes de placement en garderie ne sont pas satisfaites, les familles sont orientées sur une autre garderie du réseau, principalement Prilly. La compétence du placement n'est pas du ressort de la Municipalité.

5 Page 58 : Passeport vacances La Commission de gestion s'étonne que sur 3'000 habitants, il n'y ait qu'une seule personne qui organise des activités « Passeports-vacances ». La Municipalité, consciente du problème, étudie des pistes pour les années futures.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### Dicastère de MM Daniel Crot et Daniel Chapuis

- 1.3.6 Page 64 : Préventions La Commission de gestion se pose la question de la prévention des addictions dans le cadre de l'école primaire. Il lui a été répondu que rien n'est prévu compte tenu de l'âge des enfants (moins de 12 ans).
- 2.2 Page 72 : Police La Commission de Gestion, après discussion à ce propos avec les représentants de la Municipalité présents, recommande d'étendre la pose de caméra de vidéosurveillance.
- 4 Page 76 : Service du feu Selon les dires des représentants de la Municipalité présents, seulement vingt interventions concernent notre commune pour 2011 dont trois ont nécessité le renfort du Poste Permanent de Lausanne.

Le ratio entre le nombre d'heures de formation (1615) et celui d'intervention (1138) se porte à 1,42 pour l'ensemble du SDIS.

Les critères de quantification pour le SDIS (nombre d'incorporés et grades) sont fournis par l'établissement d'assurance incendie (ECA). Ils découlent notamment du nombre d'habitants et de la taille de la commune. Le roulement de l'effectif est d'environ 20 %.



## Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

### Commission de Gestion 2011

#### Conclusions

Après avoir étudié une partie des tâches qui incombent à nos municipaux tout au long de nombreuses séances, la Commission de Gestion a conscience du travail conséquent accompli par ces derniers tout au long de l'année.

Nous pouvons relever, avec satisfaction, que la gestion de la Commune est effectuée de manière consciencieuse, attentive et efficace. Nous remercions notre exécutif, l'ensemble du personnel communal ainsi que les auxiliaires qui collaborent au bon fonctionnement des différents services.

Fait à Romanel le 8 juin 2012, la Commission de Gestion :

Aldo Wittmer  
Président

Blaise Jaunin

Jean – Luc Mathys

Olivier Pache

Jean – Claude Pisani